



LA VEILLE EMPLOI-FORMATION DU CARIF-OREF OCCITANIE



N°533

05/07/2023



veille@cariforefoccitanie.fr



<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

- ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE 1**
- APPELS A PROJETS 2**
- APPRENTISSAGE - ALTERNANCE 3**
- FORMATION PROFESSIONNELLE..... 5**
- INSERTION PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 6**
- INSERTION PROFESSIONNELLE 7**
- SECTEURS D'ACTIVITE - METIERS..... 8**
- VAE..... 10**



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE

Agora Occitanie Toulouse 2023 - Replay des conférences et ressources pédagogiques

Carif-Oref Occitanie, Juin 2023

Plus de 550 professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi ont été au rendez-vous lors de ces deux jours rythmés par des conférences qui ont mis en lumière des processus innovants au cœur de l'attractivité des formations professionnelles.

Replay des conférences : Jean-Charles Cailliez, Innover en formation professionnelle pour favoriser l'implication des apprenants.

Denis Cristol, L'innovation au service de l'attractivité et de l'efficacité des formations.

Ainsi que des ressources pédagogiques en téléchargement.

<https://www.cariforefoccitanie.fr/se-professionnaliser/agora-occitanie-2023/>

La Région Occitanie crée un bonus inédit pour favoriser les installations des agricultrices

Région Occitanie, Juin 2023

Alors que dans les 10 ans à venir, près de la moitié des agriculteurs vont prendre leur retraite, l'installation de nouveaux chefs d'exploitation est un enjeu essentiel pour l'avenir de l'agriculture française. En Occitanie, qui enregistre le taux d'installation le plus élevé du pays, la Région vient de lancer un nouveau plan pour l'installation et la transmission des exploitations, d'un montant de 190 M d'euros sur 5 ans. Parmi les mesures phares de ce plan : la création d'un bonus jusqu'à 2 000 euros réservé aux femmes qui souhaitent s'installer en agriculture.

<https://www.laregion.fr/Pour-l-avenir-de-l-agriculture-francaise-la-Region-Occitanie-cree-un-bonus-inedit>

Un an du Contrat d'Engagement Jeune en Occitanie : premiers résultats et témoignages de jeunes

Préfecture Occitanie, Juin 2023, 16 p.

Lancé le 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) vise à renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Financé par l'Etat et mis en œuvre par les conseillers des Missions Locales et de Pôle Emploi, il mobilise un ensemble de solutions pour permettre à chaque bénéficiaire de définir son projet professionnel et trouver un emploi. Depuis mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune a fait ses preuves : plus de 43 000 jeunes d'Occitanie en ont bénéficié.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/Un-an-du-Contrat-d-Engagement-Jeune-en-Occitanie-premiers-resultats-et-temoignages-de-jeunes>

Avis – Transformations et utilisations du bois - Réindustrialiser la filière en Occitanie ?

Ceser Occitanie, Juin 2023, 106 p.

Avec 2,7 M d'hectares de forêts (soit 36 % du territoire régional), l'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière française après la Nouvelle-Aquitaine. La filière Bois-Forêt régionale compte 6 400 établissements. Elle représente 18 700 emplois. Le CESER appelle à la définition d'une stratégie régionale opérationnelle et à sa mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie.

<https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-transformations-et-utilisations-du-bois-reindustrialiser-la-filiere-en-occitanie/>

Avis – Pour une économie bleue soutenable en Occitanie. Cahier n°2 tourisme - nautisme - formation-recherche - innovation

Ceser Occitanie, Juin 2023, 92 p.

Ce rapport présente les principaux enjeux liés aux filières économiques ayant un rapport avec la mer et à exprimer des préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises de ces secteurs.

Avec plus de 6 milliards de chiffre d'affaires et plus de 40 000 emplois en Occitanie, l'économie bleue représente différentes activités ayant toutes trait au littoral ou à la mer.

Le CESER considère que de nombreuses activités de l'économie bleue vont être fortement impactées par les effets du changement climatique. L'hôtellerie de plein air par exemple va dans certains secteurs subir l'élévation du niveau de la mer.

Mais l'économie bleue, et notamment les organismes de recherche ou les centres de formation, nombreux et souvent leaders dans leurs domaines, disposent d'atouts pour s'adapter et proposer des solutions afin de faire face aux effets du changement climatique (protection des côtes, valorisation des algues...).

<https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-pour-une-economie-bleue-soutenable-en-occitanie-cahier-n2-tourisme-nautisme-formation-recherche-innovation/>

APPELS A PROJETS

Prestations de formation et d'accompagnement dans le cadre de Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC)- Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Bourgogne Franche Comté, Occitanie - Constructys

Date limite de réponse le 10 juillet 2023

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/prestations-de-formation-et-d-accompagnement-dans-le-ca/ao-9017846-1>

Etude d'impact des nouvelles technologies sur les métiers au sein de la branche professionnelle des SPSTI (service de la prévention et de la santé au travail interentreprises) - OPCO Santé

Date limite de remise des offres le 31 juillet 2023 à 12h00

<https://www.opco-sante.fr/prestataire/etude-dimpact-des-nouvelles-technologies-sur-les-metiers-au-sein-de-la-branche-professionnelle-des>

ATOC : Formations clé en main pour les salariés des entreprises d'Occitanie - OPCO EP

Actions de formations collectives sur les thèmes du webmarketing, management au service de la performance de l'entreprise et du recrutement.

Date limite de réponse le 21 août 2023 à 09h00

<https://www.opcoep.fr/appels-d-offres/atoc-formations-cle-en-main-pour-les-salaries-des-entreprises-d-occitanie>

Mise en œuvre d'écoles de la deuxième chance (E2C) en région Occitanie 2024 : départements de la Haute-Garonne et de l'Aveyron - Région Occitanie

L'action de formation proposée tient compte des caractéristiques socio-économiques des publics présents sur le territoire régional et des besoins en qualification et en compétences recensés sur le marché du travail.

Date limite de réponse le 21 août 2023 à 12 h00

<https://marchesformation.laregion.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons>

Audit flash RH : Revue de pratiques en recrutement - OPCO EP

L'objectif est de situer l'entreprise sur une échelle de positionnement afin de dégager des pistes d'accompagnement.

Date limite de réponse le 21 août 2023 à 12h00

<https://www.opcoep.fr/appels-d-offres/audit-flash-rh-revue-de-pratiques-en-recrutement>

Actions de formation sur le thème : Formations d'intégration de catégorie A en présentiel - Occitanie - pour le compte du Cnfpt - T2a

Date limite de réponse le 24 août 2023

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/actions-de-formation-sur-le-theme-formations-d-inte/ao-9021959-1>

APPRENTISSAGE - ALTERNANCE

Apprentissage : Rediffusion des échanges du 27 juin - Webinaire à destination des entreprises

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Juin 2023

Questions – réponses autour de l'apprentissage.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/apprentissage-posez-vos-questions-en-direct-rediffusion-des-echanges>

EMPLOI

Revitalisation des bassins d'emploi - Décret n° 2023-553 du 1^{er} juillet 2023

Légifrance, Juillet 2023

Ce décret précise les modalités de mise en œuvre des conventions locales de revitalisation. Il porte à deux mois le délai dans lequel les préfets indiquent à l'entreprise si elle est soumise à l'obligation de revitalisation des bassins d'emploi à compter de la date d'homologation ou de validation du plan de sauvegarde de l'emploi ou de la rupture conventionnelle collective. Il précise également les critères à apprécier à ce titre, la portée de la décision d'assujettissement à cette obligation de revitalisation des bassins d'emploi sur la procédure d'élaboration d'une convention-cadre nationale de revitalisation, ainsi que les modalités de valorisation de la cession d'un bien immobilier pouvant être pris en compte dans le cadre de la convention de revitalisation. Il prévoit enfin les modalités relatives aux conventions-cadre nationales de revitalisation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047774208>

Les demandeurs d'emploi - Juin 2023

DARES, Juin 2023

3 018 300 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A en mai 2023 en France (+0,2 % sur un mois). Consultez les dernières données nationales et locales.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dossier/les-demandeurs-demploi>

PoEm : le tableau de bord des politiques de l'emploi - Tableau des politiques d'emploi en avril 2023

DARES, Juin 2023, 29 p.

Poem est l'outil qui permet de diffuser des tableaux de bord et des séries longues consacrées aux politiques de l'emploi. Il permet d'accéder rapidement toutes les données de suivi des dispositifs consacrés à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/poem-tableau-de-bord-des-politiques-de-lemploi>

Emploi, chômage, revenus du travail - Insee Références - Édition 2023

DARES, INSEE, Juin 2023, 210 p.

L'Insee et la Dares présentent un ensemble d'analyses et d'indicateurs portant sur le marché du travail.

Consulter les fiches emploi - les fiches chômage - les fiches activité, inactivité - les fiches temps et conditions de travail - les fiches revenus et coûts du travail.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7456956>

Guide intermittents du spectacle

UNEDIC, Juin 2023, 16 p.

Les intermittents travaillent dans le monde du spectacle, souvent pour des missions de courte durée. Leurs métiers étant très spécifiques, le régime d'assurance chômage comprend une annexe 8 pour les ouvriers et techniciens, et une annexe 10 pour les artistes. Comment est né ce régime spécifique d'indemnisation ? Comment les intermittents sont-ils indemnisés ? Quel a été l'impact de la crise sanitaire ?

<https://www.unedic.org/publications/lindemnisation-des-intermittents-du-spectacle-par-lassurance-chomage>

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021

BENDEKKICHE Hayet, VIARD-GUILLOT Louise, Insee Première, n°1953, Juin 2023, 4 p.

En 2021, 15,4 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France sont en situation d'illectronisme : 13,9 % n'ont pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois et 1,5 % l'ont utilisé mais ne possèdent pas les compétences numériques de base. L'illectronisme s'accroît nettement avec l'âge et est plus répandu parmi les personnes les plus modestes. 28 % des usagers d'Internet ont des capacités numériques faibles, c'est-à-dire qu'ils manquent de compétences dans un, deux ou trois domaines parmi les cinq que sont la recherche d'information, la communication en ligne, l'utilisation de logiciels, la protection de la vie privée et la résolution de problèmes en ligne. La protection de la vie privée est le domaine de compétences le moins maîtrisé, tandis que presque tous les internautes savent communiquer par Internet.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633654>

Davantage d'illectronisme dans les communes éloignées des villes et les petits pôles urbains

BRANCHE-SEIGEOT Aline, Insee Analyses, n°85, Juin 2023, 4 p.

Les habitants les plus éloignés des villes et ceux des petits pôles urbains sont davantage concernés par l'illectronisme (respectivement 22 % et 24 %) que ceux des plus grandes villes (13 %). Par ailleurs, les populations des territoires sous influence de grands pôles urbains utilisent Internet beaucoup plus fréquemment.

Via une modélisation, le risque d'illectronisme peut être calculé au niveau des intercommunalités : avec une population plus jeune et plus diplômée, celles qui abritent les capitales régionales sont moins exposées.

Au sein des régions, le taux d'illectronisme modélisé est le plus élevé en Normandie, en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire et le moins élevé en Île-de-France et dans les Pays de la Loire.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058>

La société numérique française : définir et mesurer l'éloignement numérique

ANCT, Juin 2023, 84 p.

L'ANCT a choisi d'orienter les travaux autour de la définition de l'éloignement du numérique, de l'analyse comparative de ses différentes mesures, et de l'identification des principaux facteurs associés.

<https://drive.societenumerique.gouv.fr/s/YSS2TElyHM8tbYz>

Les métavers

Académie des technologies, Juin 2023, 9 p.

Au sommaire de ce compte-rendu : Métavers, pour quoi faire ? Métavers, c'est quoi ? Un exemple, le métavers de l'entreprise Manzalab - Les enjeux humains, sociétaux et environnementaux.

<https://www.academie-technologies.fr/publications/les-metavers/>

Quatrième rapport d'activité de France compétences - Rapport d'activité 2022 : un renforcement de la régulation et du rôle d'éclairage de l'écosystème

France compétences, Juillet 2023, 25 p.

En quatre ans, l'institution a su s'imposer dans l'écosystème et obtenir les résultats escomptés. En 2022, elle a vu son rôle de régulateur se renforcer, tout en continuant à soutenir le système de formation professionnelle et d'apprentissage au plus près des besoins du marché. L'année a également été marquée par la réalisation du 1^{er} rapport sur l'usage des fonds et par la mise en place de la Grande Bibliothèque des travaux des observatoires de branches professionnelles, deux outils d'aide à la décision et d'éclairage des acteurs en matière de politiques publiques.

Face aux enjeux de développement des compétences des actifs et de soutenabilité du système de formation professionnelle et d'apprentissage, le rôle de régulateur de France compétences s'est accentué au fil des années. D'une part, l'instance a continué à agir sur les principaux leviers de régulation dont elle dispose, en révisant notamment les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, ou bien encore en renforçant le contrôle des certifications professionnelles et en poursuivant le pilotage rigoureux du marché du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés. D'autre part, France compétences est montée en puissance dans son rôle d'éclairage de tous les acteurs de la formation et de l'apprentissage, pour un système plus transparent et plus juste, au service de la montée en compétences des actifs.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/rapport-dactivite-2022-un-renforcement-de-la-regulation-et-du-role-declairage-de-lecosysteme/>

La formation professionnelle des salariés. Après la réforme de 2018, une stratégie nationale à définir et un financement à stabiliser

Cour des Comptes, Juin 2023, 149 p.

La formation professionnelle est un processus d'acquisition de connaissances et de compétences requises dans des métiers spécifiques ou, plus largement, sur le marché de l'emploi. La loi du 5 septembre de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel en a profondément modifié les dispositifs et, au-delà, le paysage même de la formation professionnelle. En 2020, les dépenses de formation des salariés du secteur privé ont représenté 17,5 Md d'euros, permettant à 40 % des salariés d'accéder à une formation. Le rapport publié ce jour dresse un premier bilan de la réforme de 2018.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-formation-professionnelle-des-salaries>

Où en est-on de la réforme de 2018 ? FORMA Radio

Au programme de ce podcast : plan du développement des compétences, CPF, AFEST ...

<https://formaradio.fr/ou-en-est-on-de-la-reforme-de-2018/>

Qu'est-ce qu'une équipe apprenante et comment la mettre en place ?

DENNERY Marc, C-Campus, Juin 2023

L'équipe apprenante est une équipe qui apprend en permanence, grâce à la mise en place d'une organisation orientée sur le développement de ses capacités d'apprentissage. En plus de produire les missions qu'on lui a assigné, une équipe apprenante utilise des méthodes et techniques qui permettent à ses équipiers de mieux coopérer et d'apprendre ensemble, en continu. Cet article fait le point.

<https://www.blog-formation-entreprise.fr/quest-quune-equipe-apprenante/>

Innover en formation pour se mettre au rythme du business

elearningletter, Mai 2023

Au sommaire de ce dossier : Innover en formation pour se mettre au rythme de l'entreprise et des collaborateurs - Mesurer l'impact du coaching : c'est possible - La mise en pratique des formations : l'épine

dans le pied des directions L&D ? Deux réflexions sur l'innovation en formation - La vague des podcasts de formation n'est pas près de faiblir.

<https://www.e-learning-letter.com/dossier-eLL-2.php?id=60&int=intervenants&elt=articles&soc=societe>

Répertoire d'outils : intelligence artificielle

Ecole branchée, Mai 2023

Ce répertoire fait le point sur les outils d'intelligence artificielle actuellement mis à la disposition des professionnels de l'enseignement et de la formation. Une démarche qui a notamment le mérite de démystifier l'IA.

Création d'images, aide à la rédaction, recherche, créations (sons, vidéos, musiques, questionnaires, plans de cours...) : il s'agit d'illustrer de quelle manière l'IA peut efficacement et éthiquement proposer des ressources accessibles permettant d'améliorer enseignement et apprentissage. Une démarche qui a le mérite de montrer combien l'IA est déjà intégrée dans les pratiques des professionnels de la formation...

<https://ecolebranchee.com/repertoire-outils-ia/>

Dotation annuelle versée par France compétences pour la formation des demandeurs d'emploi - Décret n° 2023-535 du 28 juin 2023

Légifrance, Juin 2023

Ce texte précise les modalités relatives à la dotation annuelle versée à l'Etat par France compétences pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi. Il confie la détermination du montant de cette dotation au conseil d'administration de France compétences, et à défaut de délibération avant le 30 novembre de chaque année, à un arrêté des ministres chargés de la formation professionnelle et du budget. Il en modifie le calendrier de versement, qui sera désormais défini par voie conventionnelle entre l'Etat et France compétences. En outre, le texte prolonge, pour les dépenses d'intervention en matière de formation professionnelle au titre de l'année 2023, les conditions dérogatoires d'ouverture des crédits en autorisations d'engagements et crédits de paiement avant ou au fur et à mesure de l'encaissement des fonds de concours afférents prévues par l'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi organique relative aux lois de finances.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047753471>

INSERTION PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Modalités des expérimentations d'un accompagnement des transitions professionnelles par les entreprises adaptées et des entreprises adaptées de travail temporaire - Décret n° 2023-515 du 27 juin 2023

Légifrance, Juin 2023

Ce texte tire les conséquences, au niveau réglementaire, de la prolongation d'une année par l'article 210 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 des expérimentations relatives à un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés vers les autres employeurs et à l'entreprise adaptée de travail temporaire, prévues aux articles 78 et 79 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047749001>

Vers le plein emploi des personnes en situation de handicap. Plan stratégique 2023-2027 de l'Agefiph

AGEFIPH, Juin 2023, 35 p.

L'objectif de ce plan stratégique est d'atteindre le plein emploi des personnes en situation de handicap pour un marché du travail toujours plus inclusif. Quatre ambitions pour cette période : rechercher le plein emploi

des personnes en situation de handicap par l'accompagnement des entreprises - sécuriser les parcours des personnes handicapées en complémentarité de l'offre de droit commun - améliorer et faciliter le recours à l'offre de services de l'Agefiph - participer toujours plus à l'action publique.

<https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources>

17 mesures nouvelles pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap - Webinaire à destination des entreprises - Le 4 juillet de 12h30 à 13h30

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Juin 2023

Les restrictions, mises en place lors de la crise sanitaire, ont particulièrement touché certains secteurs comme celui de « l'hôtellerie, restauration, tourisme », mais c'est aussi dans ce secteur que le taux d'emploi des lycéens sortants en 2019 a le plus progressé entre 6 et 24 mois après la sortie d'études (+ 18 points). Il atteint 58 % et dépasse ainsi le niveau d'insertion de l'ensemble des lycéens professionnels. À la différence des autres secteurs, du fait de la tension de main-d'œuvre dans ce secteur, l'insertion des non-diplômés issus de ce domaine de formation se rapproche de celle des diplômés.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/decouvrez-les-17-mesures-nouvelles-pour-favoriser-l-emploi-des-personnes-en>

INSERTION PROFESSIONNELLE

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020. 73 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022

FAUCHON Alexandre, ANTOINE Robin, Dares résultats, n°39, Juin 2023, 4 p.

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2020, 73 % occupent un emploi salarié dans le secteur privé deux ans plus tard, en juillet 2022, un niveau proche de celui de la génération sortie d'études un an auparavant (72 %).

70 % des emplois qu'ils occupent sont en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 68 % pour la génération précédente.

Si, deux ans après la sortie d'études, un niveau de formation élevé et l'obtention de la certification préparée continuent à favoriser l'insertion professionnelle, cet avantage est moins important que 6 mois après la sortie d'études. Le taux d'emploi salarié dans le secteur privé reste meilleur à l'issue d'une formation dans le domaine de la production (75 %) que dans celui des services (69 %).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-deux-ans-apres-leur-sortie>

Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020 : 57 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022

Note d'information de la DEPP, n°26, Juin 2023, 4 p.

À leur sortie d'études en 2020, ces lycéens professionnels avaient été affectés par la crise sanitaire en termes d'insertion dans l'emploi, avec un niveau d'emploi inférieur de 5 points à celui de la génération précédente. Ils ont ainsi bénéficié par la suite de la reprise économique. L'insertion entre 6 et 24 mois après la sortie d'études progresse donc fortement : le taux d'emploi passe de 36 % à 57 %, soit une hausse de 21 points.

12 % des lycéens professionnels ayant arrêté leurs études en 2020 les ont reprises à la rentrée 2021.

<https://www.education.gouv.fr/insertion-professionnelle-des-lyceens-professionnels-de-niveau-cap-bts-deux-ans-apres-leur-sortie-d-378569>

Six apprentis sur dix et un lycéen professionnel sur trois, en emploi six mois après leur sortie de formation en 2020, exercent un métier en lien avec leur domaine de formation

Note d'information de la DEPP, n°28, Juin 2023, 4 p.

Le lien entre formation et emploi est plus ou moins resserré selon les domaines de formation. Dans le « commerce » et l'« hôtellerie - restauration », la part des jeunes en emploi salarié privé dans leur domaine de formation est supérieure à la moyenne et les taux d'insertion proches de la moyenne. À l'opposé, certains domaines de formation sont plus généralistes.

Les jeunes issus d'une formation de « services administratifs » ou « social et services » travaillent ainsi dans des domaines d'activité variés.

<https://www.education.gouv.fr/six-apprentis-sur-dix-et-un-lyceen-professionnel-sur-trois-en-emploi-six-mois-apres-leur-sortie-de-378581>

Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire

Note d'information de la DEPP, n°29, Juin 2023, 4 p.

Les restrictions, mises en place lors de la crise sanitaire, ont particulièrement touché certains secteurs comme celui de l'« hôtellerie, restauration, tourisme », mais c'est aussi dans ce secteur que le taux d'emploi des lycéens sortants en 2019 a le plus progressé entre 6 et 24 mois après la sortie d'études (+ 18 points). Il atteint 58 % et dépasse ainsi le niveau d'insertion de l'ensemble des lycéens professionnels. À la différence des autres secteurs, du fait de la tension de main-d'œuvre dans ce secteur, l'insertion des non-diplômés issus de ce domaine de formation se rapproche de celle des diplômés.

<https://www.education.gouv.fr/les-lyceens-professionnels-sortis-d-etudes-en-2019-une-insertion-marquee-par-la-crise-sanitaire-378587>

SECTEURS D'ACTIVITE – METIERS

Les énergies de la mer. Rapport 2023

Observatoire des énergies de la mer, Juin 2023, 87 p.

7 508 ETP : La hausse des emplois avoisine les ambitions affichées par la filière de créer 1 000 emplois par an. Le dynamisme de la filière EMR conduit le nombre d'emplois à varier en fonction de la géographie des projets.

L'augmentation des emplois au sein des principales entreprises industrielles du secteur et celle engendrée par les activités liées aux travaux en mer ainsi qu'à l'exploitation/maintenance a plus que compensé la fin de ces chantiers puisqu'on recense une hausse de 671 emplois au sein de la chaîne de valeur entre 2021 et 2022. Les entreprises de la chaîne de valeur prévoient environ 1 700 créations de poste pour l'année 2023. 40 % ont déclaré avoir eu des difficultés de recrutement en 2022 contre 35 % en 2021.

54 % des entreprises interrogées comptent répondre à leurs besoins en recourant au recrutement externe et 13 % par l'évolution interne. Face à ces difficultés, 52 % des entreprises jugent les formations existantes insuffisantes pour répondre à leur besoin. Les organismes de recherche et de formation intervenants dans les énergies marines renouvelables se développent comme le montrent les 351 emplois dédiés aux énergies marines renouvelables déclarés par 33 établissements répondants cette année. En moyenne, les formations liées aux énergies marines renouvelables sont remplies à 72 %. Les métiers les plus recherchés étant les ingénieurs, les techniciens généraux et les marins, l'enjeu est la multiplication des formations générales et en lien avec les énergies marines renouvelables.

71 formations ont été recensées cette année contre 69 l'année dernière. Ces acteurs préparant le futur de la filière se positionnent de manière préférentielle sur l'éolien flottant.

<http://merenergies.fr/>

Etude sur le métier de Chargé de Clientèle Entreprises

Observatoire des métiers de la banque, Juin 2023, 117 p.

Quelles sont les principales activités du Chargé de Clientèle Entreprises ? Quelles sont les compétences futures et actuelles requises ? Quels sont les facteurs d'évolution du métier ? Quelles sont les éventuelles transformations ? Pour répondre à l'ensemble de ces questions, l'Observatoire des métiers de la banque a

mené une étude en collaboration avec les cabinets Katalyse et Fincley Consulting sur le métier de Chargé de Clientèle Entreprises.

<https://www.observatoire-metiers-banque.fr/etudes/etude-sur-le-metier-de-charge-de-clientele-entreprises/>

Evolution des compétences et des métiers liés à la transformation des villes au 21^{ème} siècle

OPIIEC, Juin 2023, 92 p.

Les villes ont dû faire face à des transformations climatiques, sociétales et technologiques. Cette étude dresse un bilan de ces transformations et démontre comment les villes ont relevé ces différents défis.

Les entreprises de l'ingénierie, notamment celles de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction collaborent à 84 % avec les acteurs des villes, au moins occasionnellement. Les projets étant de plus en plus complexes, les villes modifient leur fonctionnement et mobilisent de plus en plus les compétences externes des entreprises du secteur de l'ingénierie.

Les entreprises du numérique sont moins nombreuses à connaître les impacts des nouveaux enjeux du développement urbain et à collaborer avec les collectivités. Il existe là un fort potentiel de développement.

Au-delà des compétences transversales en gestion de projets complexes et en juridique, les entreprises de la branche ont besoin d'intégrer de nouvelles compétences techniques liées à l'évaluation des impacts environnementaux et à l'ingénierie écologique ainsi qu'à la programmation et l'urbanisme. Quant aux compétences numériques, ce sont le traitement et l'analyse de données ainsi que le développement ou la cybersécurité qui sont les plus demandées.

<https://www.opiiec.fr/etudes/139027>

Évolution des effectifs de la fonction publique en 2021

COLIN Solène, Godefroy Pascal, Stats rapides, n°97, Juin 2023, 10 p.

Au 31 décembre 2021, 5,67 millions d'agents travaillent dans la fonction publique soit 14 200 de plus que fin 2020. À ces agents publics s'ajoutent 42 500 contrats aidés, effectifs en nette hausse par rapport à 2020. L'emploi dans la fonction publique (y compris bénéficiaires de contrats aidés) augmente de 0,4 %, tous versants confondus.

Hors contrats aidés, l'emploi est quasi stable dans la fonction publique de l'État après cinq années consécutives de hausse (- 0,1 %). L'emploi baisse dans les ministères à un rythme plus soutenu qu'en 2020 (- 0,4 %) et augmente dans les établissements publics moins fortement qu'en 2020 (+ 0,8 %).

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi repart à la hausse en 2021 (+ 0,6 %), et de manière plus forte si l'on inclut les contrats aidés (+ 0,9 %). Dans la fonction publique hospitalière, l'emploi augmente de 0,5 %, moins qu'en 2020 et que sur les dix dernières années en moyenne.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/evolution-des-effectifs-de-la-fonction-publique-en-2021>

Diagnostic des besoins en compétences et de formation pour la construction en terre crue

Groupe AMNYOS Consultants, Mai 2023, 124 p.

Ce diagnostic s'est appuyé sur une analyse de différents chantiers « terre crue » réalisés ou en cours, avec des entretiens conduits auprès d'une quarantaine de professionnels, puis sur cinq journées d'études régionales qui ont mobilisé près de 200 professionnels de la construction en terre crue. Il a également donné lieu à des entretiens conduits auprès d'une vingtaine d'organismes de formation et à une enquête en ligne auprès des professionnels.

Une démarche résolument participative, portée par la confédération et soutenue par une équipe de suivi scientifique et technique pluridisciplinaire, composée de trois chercheurs en sociologie du travail et anthropologie des savoirs.

Les travaux ont montré en quoi l'intégration de la terre crue dans un chantier nécessite une approche globale du bâtiment et une coordination renforcée entre intervenants, dès la phase de conception. Ils ont permis de

formaliser des compétences directement « injectables » dans des référentiels, mises à disposition des centres de formation, ainsi qu'une cartographie de l'offre de formation actuelle.

Ils ont, enfin, débouché sur des pistes d'actions opérationnelles, permettant d'apporter des réponses ciblées aux besoins en compétences des différents acteurs de la filière, dont les niveaux de maturité sont très différents en matière de prise en compte des spécificités de la terre crue.

<https://www.amnyos.com/actualites/france-2030-ami-competences-et-metiers-davenir-un-diagnostic-des-besoins-en-competences-et-de-formation-pour-la-construction-en-terre-crue/>

VAE

VAE : actualisation des fiches de procédures des certificateurs publics

Carif-Oref Occitanie, Juillet 2023

La Validation des acquis de l'expérience permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valider son expérience en vue d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle. Le Carif-Oref publie les procédures de validation des principaux certificateurs publics occitans.

<https://www.cariforefoccitanie.fr/orientation-et-parcours-des-publics/vae/organismes-valideurs/>

Cahier des charges de l'expérimentation permettant la conclusion de contrats de professionnalisation associant des actions de validation des acquis de l'expérience - Arrêté du 26 juin 2023

Légifrance, Juin 2023

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047753518>

Métiers en tension : Lancement de l'expérimentation sur la validation des acquis de l'expérience « inversée »

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Juin 2023

D'une durée de trois ans, cette expérimentation permettra à 5 000 individus d'acquérir tout ou partie d'un diplôme grâce à un contrat de professionnalisation renouvelé.

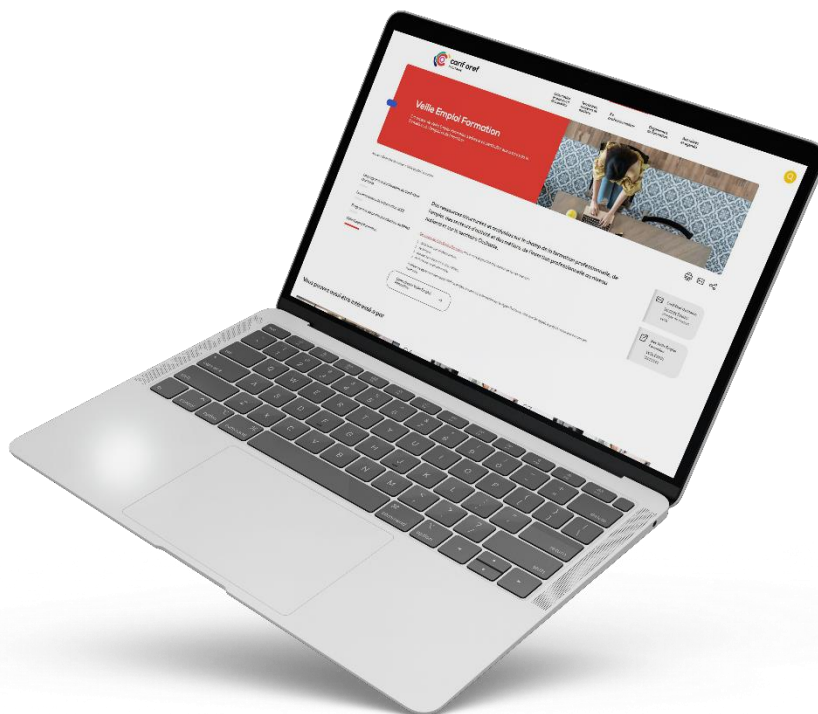
Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de la réforme de la VAE, issue de la loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi du 21 décembre 2022.

L'expérimentation vise à faciliter les reconversions et l'insertion professionnelle dans les secteurs en tension (notamment les secteurs sanitaire et social, santé, services, grande distribution, énergie, hôtellerie restauration, transports, la logistique etc).

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/metiers-en-tension-lancement-de-l-experimentation-sur-la-validation-des-acquis>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Carif-Oref Occitanie

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>



La veille emploi-formation du Carif-Oref Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE

Rédaction : Sandrine ROUSSEL

Réalisation : Carif-Oref Occitanie



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen